

Ville de CHÂTELLERAULT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME, ET A LA CREATION DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES

Par arrêté n° 18U040 du 7 février 2018, monsieur le maire de Châtellerault a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme et à la création de Périmètres Délimités des Abords,

A cet effet, monsieur Dominique PAPET, a été désigné commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du **MERCREDI 14 MARS 2018 9h, au MERCREDI 18 AVRIL 2018, 17h.**

Le dossier sera consultable à l'Hôtel de Ville, **dans le péristyle de la mairie**, aux jours et heures d'ouverture au public (lundi, mercredi, jeudi de 8h à 17h. Le mardi de 9h à 17h, et le vendredi de 8h à 16h).

Il sera également consultable sur le site internet de la ville de Châtellerault : <https://www.ville-chatellerault.fr>.

Le commissaire-enquêteur recevra le public dans les locaux de l'Hôtel de Ville, **espace Clémenceau** :

- **MERCREDI 14 MARS 2018** de 9h à 12h,
- **MARDI 20 MARS 2018** de 14h à 17h,
- **LUNDI 26 MARS 2018** de 13h à 16h,
- **VENDREDI 6 AVRIL 2018** de 9h à 12h
- **MERCREDI 18 AVRIL 2018** de 14h à 17h

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet, ou formulées par courrier adressé à : **Monsieur le Commissaire-Enquêteur, (enquête publique PLU), Mairie de Châtellerault – service urbanisme - 78, boulevard Blossac - 86100 CHATELLERAULT.**

Les observations pourront également être formulées par courriel sur le site internet de la ville : <https://www.ville-chatellerault.fr>.

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête dont l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale sont intégrées au dossier de PLU et peuvent être consultées dans les mêmes conditions.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie et sur le site internet de la ville : <https://www.ville-chatellerault.fr> , consultable par le public pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le projet de PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le Maire
Jean-Pierre ABELIN